



Harmonie Grand-Ducale Marie-Adelaïde

MISE A DISPOSITION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE POUR 2024/2025

A Madame, Monsieur

demeurant à

L -

Tél.: e-mail :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

..... né (e) le.....

Type de l'instrument

Marque

No de série

--	--	--

Le montant annuel de location s'élève à **200 Euros**¹.

Caution unique de 150 Euros²

J'ai lu les conditions générales:

La location est liée à l'obligation d'inscrire l'enfant dès la 3e année de cours instrumental à l'ensemble musical de l'harmonie grand-ducale Marie-Adelaïde (infos sur www.walfer-musek.lu). En cas de non-inscription, l'instrument doit être rendu à l'harmonie dès la fin des cours de 2e année.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »:

.....

Retour de l'instrument: date état: réparation: oui non

¹ Le montant inclut les révisions de l'instrument. En cas d'arrêt de l'élève au courant de l'année, nous remboursons la somme restante.

² La caution est intégralement remboursée, lorsque l'instrument est rapporté dans un état propre et non endommagé. Dans le cas contraire, les frais de réparation seront déduits de la caution.

Walfer Musek

Boîte postale 12 • L-7201 Walferdange
walfermusek@gmail.com
www.walfer-musek.lu

Adresse postale: B.P. 12, L-7201 Walferdange

Courriel : walfermusek@gmail.com

Site internet : www.walfer-musek.lu

CCP : LU10 1111 0248 6432 0000

Conditions générales

1. **L'instrument** doit être utilisé uniquement et exclusivement par **l'emprunteur** dans le cadre des cours de formation de l'école de musique de l'UGDA. L'emprunteur doit jouir de l'Instrument en bon père de famille et ne saurait se dessaisir de l'Instrument, ni autoriser son utilisation par une tierce personne, ni utiliser dans une Harmonie ou Fanfare autre que la Harmonie Grand-Ducale Marie-Adelaïde de Walferdange (sauf autorisation écrite de la part du CA de l'harmonie).
2. Tout dommage et toute réparation nécessaire sont à signaler sans délai au responsable de l'Harmonie. Pendant le temps des réparations, quelle qu'en soit la cause, **l'emprunteur** n'a pas droit à un Instrument de remplacement.
3. **L'emprunteur** est obligé de restituer l'Instrument en parfait état au responsable de **l'harmonie**, dans les huit jours, dans les cas suivants (ce en l'absence de toute résiliation ou sommation formelle):
 - a. s'il arrête définitivement de fréquenter les cours de formation de l'école de musique de l'UGDA.;
 - b. s'il décide d'interrompre les cours pendant une période de plus de 6 mois;Il est encore obligé de restituer **l'instrument** dans le cadre d'une résiliation telle que prévue dans l'article 5.
4. **L'emprunteur** doit payer la somme de 350 € par an pour **l'instrument** sur le compte chèque postale CCPL LU10 1111 0248 6432 0000.
5. **L'harmonie** est autorisée à résilier le présent contrat sans préavis dans les cas énumérés sous 3(a) et 3(b) ainsi que dans les cas suivants:
 - en cas de dommage causé à **l'instrument**, que ce soit volontairement ou involontairement ;
 - en cas de non-respect par **l'emprunteur** des obligations découlant du présent contrat.
6. **L'emprunteur** s'oblige à signaler tout changement d'adresse par écrit à **l'harmonie**.
7. **L'emprunteur** reste tenu aux obligations qui résultent du présent contrat même au-delà de la majorité de son enfant mineur.
8. Le présent contrat est soumis à la législation luxembourgeoise.
9. En cas de litige, les tribunaux de Luxembourg-Ville sont exclusivement compétents, quelque soit le lieu de résidence de **l'emprunteur**.

Walfer Musek

Boîte postale 12 • L-7201 Walferdange
walfermusek@gmail.com
www.walfer-musek.lu